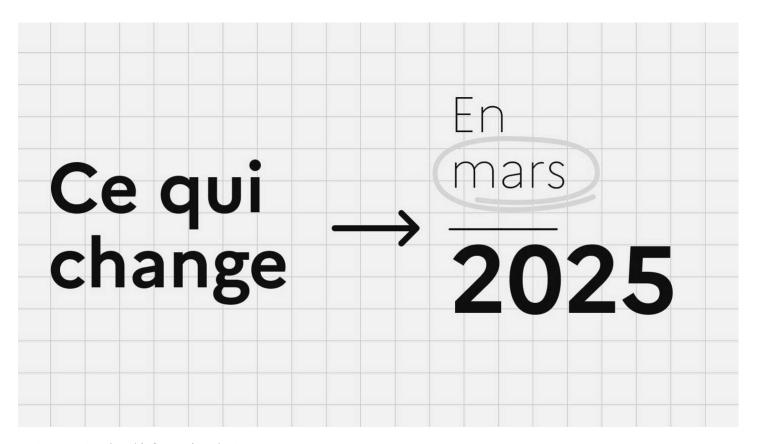
info.gouv.fr

Ce qui change en mars 2025



Solidarité à la source, malus écologique ou encore taxe de solidarité sur les billets d'avion... Voici ce qui change à partir du mois de mars 2025.



Source: Service d'information du Gouvernement

Solidarité à la source

Plus de six millions de Français voient leur déclaration de ressources simplifiée pour l'attribution des aides sociales dès le 1er mars 2025.

Les déclarations trimestrielles sont désormais automatiquement pré-remplies pour les allocataires de la prime d'activité et du RSA.

Malus écologique

La pénalité à l'achat de véhicules polluants est renforcée à partir du 1er mars 2025.

Cette taxe se déclenche désormais dès 113 grammes de CO2 émis au kilomètre, et son montant augmente.

Le coefficient de vétusté évolue également, pour mieux prendre en compte la dépréciation réelle des véhicules.

Billets d'avion

La taxe de solidarité sur les billets d'avion augmente.

Son montant est, par exemple, de 40 euros pour les long-courriers en classe économique.

Restauration étudiante

Une aide financière est mise en place pour les étudiants ne disposant pas d'une solution de restauration de proximité à tarif modéré.

Cette aide mensuelle, sous forme de carte virtuelle prépayée, est **automatique et différenciée** selon la situation de l'étudiant.

Pour en savoir plus sur l'aide financière pour les étudiants

Impôt sur le revenu

Le barème de l'impôt sur le revenu est **revalorisé sur l'inflation** pour protéger le pouvoir d'achat.

L'imposition débute cette année à **partir de 11 4987 euros de revenus annuels**, contre 11 2945 euros en 2024.

Dispositif « Coluche »

Le dispositif de **réduction d'impôt pour les dons aux associations** d'aide aux personnes en difficulté est prolongé.

Il est aussi **élargi aux associations contre les violences** faites aux femmes et les violences domestiques.

« Loc'Avantages »

Le dispositif « Loc'Avantages, qui avait été supprimé fin 2024, est **reconduit jusqu'en 2027**.

Ce dispositif permet aux bailleurs de bénéficier d'une réduction d'impôt s'ils proposent un logement avec un loyer inférieur aux prix du marché à des locataires aux revenus modestes (sous conditions).

Lire ce qui change pour les particuliers avec l'adoption du budget 2025

| Partager la page |
|--|
| |
| Actualité · Institutions › Finances publiques · Éducation › Enseignement supérieur · Environnement › Transition écologique |
| Avez-vous trouvé les informations que vous cherchiez ? |
| Oui |

Non, indiquer un problème

Dans cette actualité



Bâtir de nouveaux progrès et refonder nos services publics



Annie Genevard



Sophie Primas



François Bayrou



Éric Lombard



Amélie de Montchalin

Sur le même thème

Les actus marquantes de la semaine

Actualité · Finances publiques

Budget 2025 : une étape clé dans la gestion des finances publiques

Actualité · Finances publiques

L'info.gouv du 4 décembre : impôts, soumission chimique, parasport

Actualité · Finances publiques

Les 4 actus de la semaine du 7 au 13 octobre 2024

Actualité · Finances publiques

Le choix de la rédaction



Actualité · Transition écologique

Avant d'acheter, consultez l'indice de durabilité des produits



Actualité · Santé publique

Comment suivre sa santé quand on est un homme ?



Actualité · Santé publique

La Réunion : début de la campagne de vaccination contre le chikungunya



Services publics: simplifier partout et pour tous

Voir tous les articles

Voir le fil d'Ariane

Abonnez-vous à nos lettres d'information

Recevez régulièrement les actualités de info.gouv.fr ou du Conseil des ministres, directement dans votre boîte de réception.

S'abonner

Suivez le Gouvernement

GOUVERNEMENT

Ce site est géré par le Service d'Information du Gouvernement (SIG).

Liens annexes:

Écrire au Premier ministre Marque de l'État Devenir partenaire de l'État

legifrance.gouv.fr service-public.fr data.gouv.fr

Accessibilité : partiellement conforme | Mentions légales | Données personnelles | Gestion des cookies

Notifications Publications officielles

Sauf mention contraire, tous les contenus de ce site sont sous licence etalab-2.0